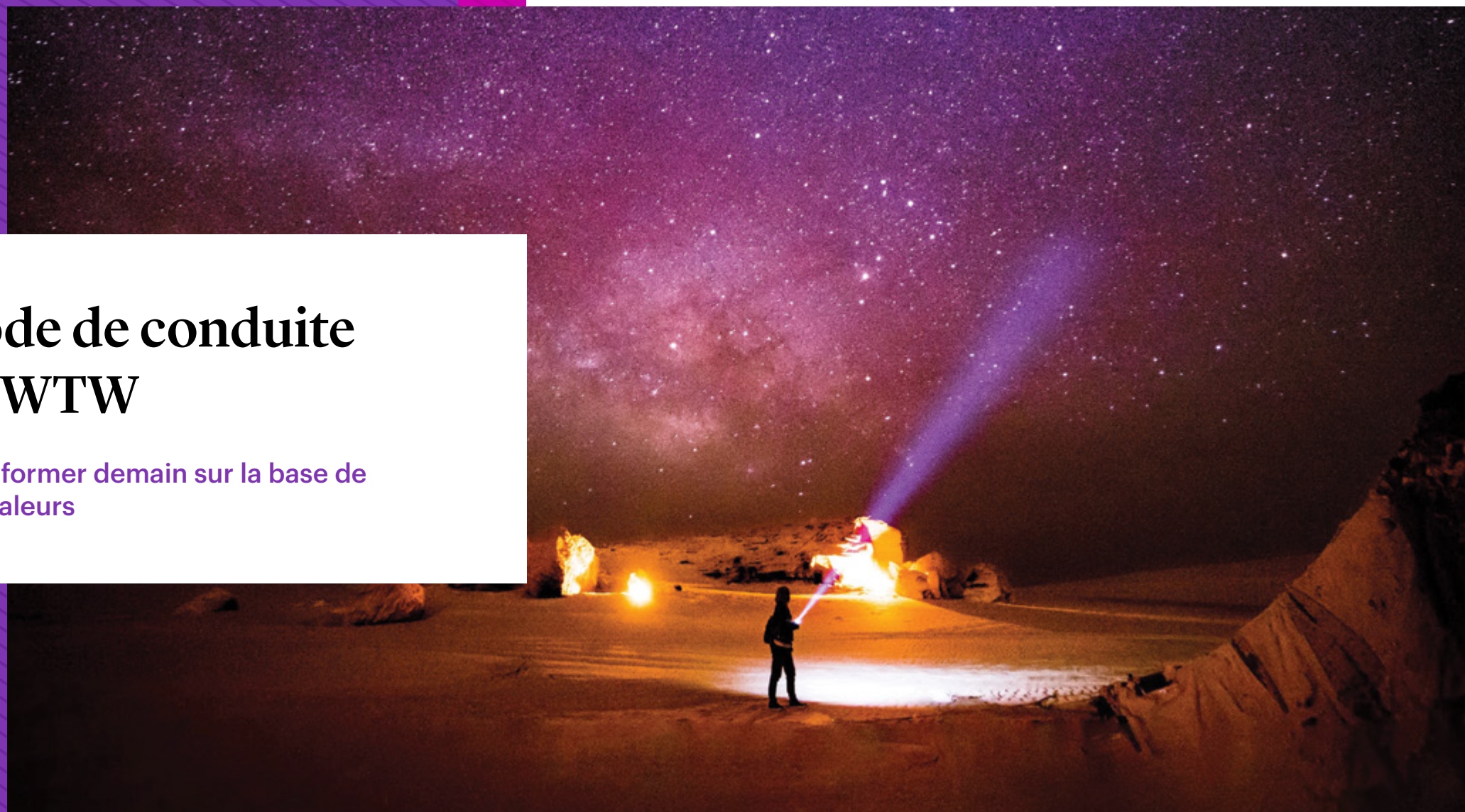


Code de conduite de WTW

Transformer demain sur la base de
nos valeurs



À nos collègues...



Chez WTW, nos valeurs sont plus que des mots, elles incarnent la manière dont nous travaillons et nous traitons les uns les autres. Nos décisions sont guidées par notre forte orientation client, l'accent mis sur le travail d'équipe, une intégrité inébranlable, un respect mutuel et une recherche constante de l'excellence. Les valeurs de WTW sont au cœur de notre riche histoire et sont essentielles pour bâtir un futur audacieux.

Le Code de conduite, ou notre « Code » comme nous l'appelons, est important car il intègre nos valeurs et détaille les comportements éthiques que chacun d'entre nous est censé adopter. Ces comportements font de WTW la meilleure entreprise possible au profit de toutes les parties prenantes.

Je vous encourage à lire notre Code et à y réfléchir, même si certaines sections ne s'appliquent pas à vos fonctions. Si vous avez des questions, ou si vous devez signaler une violation du Code, veuillez en parler à votre responsable ou faire appel à l'une des autres ressources de signalement mentionnées, ils sont tous là pour vous aider.

En respectant les dispositions du Code, nous démontrons à nos collègues, clients, actionnaires, fournisseurs et diverses communautés ou réseaux avec lesquels nous avons des interactions que nous sommes fiers d'exercer nos activités en nous fondant sur nos valeurs.

Merci de donner vie à notre vision en incarnant nos valeurs et en suivant notre Code chaque jour.

Carl



Nos valeurs

Nos valeurs constituent des convictions fondamentales qui guident nos culture et comportement :

Priorité aux clients

Nous sommes déterminés à contribuer à la réussite de nos clients. Dans chaque interaction et au regard de chaque solution, nous agissons dans le meilleur intérêt de nos clients. Nous nous efforçons de comprendre leurs besoins tout en respectant leurs points de vue et en dépassant leurs attentes.

Travail d'équipe

Si vous avez l'un de nous à votre service, vous avez toute l'équipe. Nous apportons des solutions innovantes et des conseils de haut niveau à nos clients en travaillant au-delà des limites commerciales, géographiques et fonctionnelles. Nous nous soutenons mutuellement pour réussir et créer plus de valeur en travaillant ensemble.

Intégrité

Nos clients investissent bien plus que leur temps et leur argent en nous, ils investissent également leur confiance. Nous cherchons à gagner cette confiance tous les jours grâce à notre professionnalisme, en faisant ce qui est juste et en disant la vérité. Nous assumons la responsabilité de nos actes et de nos résultats envers les organisations et les personnes avec lesquelles nous interagissons, y compris les clients, les actionnaires, les régulateurs et mutuellement entre nous.

Respect

Nous sommes à l'écoute et apprenons les uns des autres. Nous soutenons et valorisons les différences, nous encourageons une culture inclusive, nous agissons avec ouverture d'esprit et honnêteté, et nous accordons le bénéfice du doute aux autres. Nous traitons nos relations internes et externes au groupe avec bienveillance, décence et civisme.

Excellence

Nous ne ménageons aucun effort pour atteindre et maintenir le niveau d'Excellence. Plus important encore, cela signifie un engagement inébranlable à l'égard du développement professionnel et personnel de nos salariés. Nos collègues sont responsables du développement de leur expertise, de leurs aptitudes professionnelles et de leurs compétences, tandis que la société se munit d'outils et offre des possibilités qui permettent d'assurer le développement de manière continue. En affaires, nous nous concentrons sans relâche sur l'innovation, la qualité et la gestion des risques.

TABLE DES MATIÈRES

À nos collègues...	i	Notre engagement envers nos communautés	19
Nos valeurs	ii	Ne pas offrir ni recevoir des pots-de vin et lutter contre la corruption	20
		Échanger des cadeaux et des divertissements	22
Notre engagement envers notre Code	1	Respecter les sanctions et les contrôles à l'exportation	23
Utiliser notre Code	2	Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	24
Prise de parole	3	Participer de manière responsable à la vie politique	25
Administration de notre Code	4	Respect des droits humains	26
Prise de décisions éthiques	5	Combattre la fraude fiscale	27
		Notre engagement envers WTW	28
Notre engagement les uns envers les autres	6	Gestion des conflits d'intérêts personnels	29
Maintenir un lieu de travail respectueux	7	Tenir des registres exacts et préparer des divulgations complètes	30
Lutter contre la discrimination et garantir l'égalité des chances en matière d'emploi	8	Protéger les informations confidentielles et exclusives	31
Soutenir l'inclusion et la diversité	9	Négocier les titres de manière responsable	32
Assurer la santé, la sûreté et la sécurité	10	Utilisation des actifs de l'entreprise	33
		Communiquer de manière responsable	34
Notre engagement envers nos clients	11	Utilisation des réseaux sociaux	35
Gérer les conflits d'intérêt d'ordre organisationnel	12		
Divulgation de la rémunération	13	Demandes concernant les dispenses ou les politiques	36
Soutenir la concurrence loyale	14		
Collecter des informations sur la concurrence de manière responsable	15		
Comprendre la conformité juridique et réglementaire	16		
Réaliser des ventes et un marketing équitables	17		
Sécuriser les données personnelles et confidentielles et assurer la confidentialité	18		

Notre engagement envers notre Code



Utiliser notre Code

Le Code est notre guide pour la prise de décisions éthiques. Chaque section traite d'un sujet différent et comprend les points suivants :

Pourquoi c'est important

Une explication des raisons pour lesquelles le sujet est important et comment il est lié à notre objectif.

Comment procéder

Un guide pratique sur la manière d'agir dans le respect de nos valeurs. Cette section peut comprendre des scénarios de mises en situation intitulés « Demandez-vous » qui traitent de situations courantes auxquelles vous pouvez être confronté sur le lieu de travail.

Notre Code vise à compléter les normes, politiques et directives déjà en vigueur et ne saurait se substituer à ces dernières. Nous appliquons notre Code parallèlement aux lois et réglementations en vigueur, et en cas de conflit entre notre Code et les lois locales, nous suivons la norme de conduite la plus stricte.

Notre Code s'applique à tous les « collègues » de WTW, y compris ses administrateurs et cadres supérieurs. Nous attendons également des contractants, travailleurs temporaires, Tiers, fournisseurs et agents qu'ils respectent les principes sous-jacents du Code.

Qu'est-ce qu'un Tiers ?

Un Tiers est une organisation ou une entité externe qui aide WTW à gagner et à conserver des marchés.



Prise de parole

Si vous êtes témoin de violations potentielles de notre Code, de nos politiques ou des lois applicables vous devez signaler ce que vous savez. Lorsque vous faites un signalement, WTW le traitera de manière confidentielle dans la mesure du raisonnable et du possible.

Vous pouvez contacter l'une des ressources suivantes pour toute question, préoccupation ou signalement :

1. Votre responsable
2. Les Ressources Humaines
3. La Conformité
4. La Direction Juridique
5. L'assistance téléphonique de WTW

L'[assistance téléphonique de WTW](#) est gérée par un prestataire externe et indépendant. Ce service est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et il est gratuit. Les signalements anonymes sont acceptés lorsque la législation locale le permet. Vous pouvez signaler une préoccupation en appelant les numéros indiqués [ici](#), [en ligne](#) ou sur votre appareil mobile via ce code QR :



En
savoir
plus

Politique mondiale de signalement



Administration de notre Code

WTW examine les signalements de violations du Code et y répond le cas échéant. Lorsqu'une violation de nos politiques ou de notre Code est étayée, WTW prend les mesures disciplinaires appropriées, pouvant aller jusqu'au licenciement ou à la rupture de contrat. WTW peut également prendre d'autres mesures appropriées, y compris mener des actions en justice ou informer les autorités gouvernementales et les régulateurs. Vous avez l'obligation de coopérer aux enquêtes internes, de fournir toutes les informations demandées par WTW et de participer aux entretiens auxquels il vous est demandé de participer.

Aucunes représailles

Nous sommes responsables de la création d'un environnement dans lequel les gens se sentent en sécurité pour faire part de leurs véritables préoccupations. WTW ne tolérera aucunes représailles à l'encontre de toute personne qui, avec une conviction raisonnable, signale une violation de notre Code, de nos politiques ou des lois en vigueur. Nous prendrons des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement ou à la rupture de contrat, à l'encontre de toute personne qui exerce des représailles contre un collègue pour avoir fait un signalement ou pour avoir participé à une enquête.

Montrer l'exemple

Les responsables managériaux et les autres cadres de l'entreprise ont des responsabilités supplémentaires en matière de conformité et d'éthique. Les responsables managériaux :

1. Montrent l'exemple en adoptant un comportement éthique devant les autres collègues
2. Veillent au respect des politiques, pratiques et formations de l'entreprise
3. Encouragent une communication ouverte et honnête
4. Prennent des mesures immédiates pour signaler les problèmes éthiques qui sont portés à leur attention
5. Apportent un soutien aux collègues qui font part de leurs préoccupations



Prise de décisions éthiques

Notre Code ne peut pas couvrir toutes les situations possibles auxquelles vous pouvez être confronté au sein de WTW. Lorsque vous êtes confronté à une décision difficile, posez-vous les questions suivantes.

Est-ce légal ?

Non

Oui

Pas sûr

**Est-ce conforme aux valeurs de WTW,
à notre Code et à nos politiques ?**

Non

Oui

Pas sûr

**Est-ce que moi ou WTW serions gênés si cela
apparaissait dans les médias ou sur Internet ?**

Non

Oui

Pas sûr



Notre engagement les uns envers les autres



Maintenir un lieu de travail respectueux

Nous favorisons un lieu de travail fondé sur le respect et exempt de tout harcèlement.

Pourquoi c'est important

Chez WTW, nous sommes en mesure d'attirer et de conserver une excellente équipe parce que nous gérons toutes nos relations avec équité et décence.

Qu'est-ce que le harcèlement ?

Le harcèlement est un comportement qui dénigre ou montre de l'hostilité ou de l'aversion envers une autre personne. Cela peut créer un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant, nuire aux performances professionnelles d'un collègue ou avoir un impact négatif sur son emploi. Il peut être :

- **Verbal** : donner des surnoms offensants ou proférer des insultes ; faire des blagues ou des remarques offensantes
- **Non-verbal** : afficher ou faire circuler des documents écrits ou visuels qui dénigrent ou montrent de l'hostilité ou des préjugés envers une autre personne ou un autre groupe, où que ce soit dans les locaux de WTW ou par le biais des systèmes de communication de WTW
- **Physique** : menacer, intimider ou commettre des actes hostiles

Le harcèlement sexuel comprend les avances sexuelles non sollicitées, les demandes de faveurs sexuelles et autres comportements verbaux ou physiques de nature sexuelle lorsque :

- La soumission à ce comportement est une condition pour l'emploi
- La soumission ou l'opposition à ce comportement est utilisée comme base de décision en matière d'emploi
- Le comportement interfère de manière déraisonnable avec les performances professionnelles d'une personne
- Le comportement crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant

L'intimidation consiste à humilier, insulter, brimer ou isoler une autre personne.



Comment procéder

Soyez respectueux. Traitez toujours les autres avec respect et dignité. Réfléchissez à ce que vous voulez dire avant de le dire. Faites preuve de professionnalisme et de compassion et évitez de faire quoi que ce soit que les autres pourraient trouver choquant.

Ne vous livrez jamais ni ne tolérez un harcèlement lié au sexe, à l'identité de genre ou à l'expression sexuelle, à la race, à l'origine ethnique, au handicap, à la religion, à l'orientation sexuelle, à la situation de famille, à l'âge, au statut d'ancien militaire, à l'origine familiale, à l'origine nationale ou à toute autre caractéristique protégée par la loi.

Faites entendre votre voix ! Ne faites pas profil bas si vous êtes témoin d'intimidation ou de harcèlement. Faites entendre votre voix et dénoncez les inconduites. Cela relève de votre travail, et de celui de *tout le monde*, que d'aider les personnes qui vous entourent à se sentir en sécurité et bien accueillies.

En
savoir
plus

Politique relative au respect au travail
et à la lutte contre le harcèlement



Lutter Contre la discrimination et garantir l'égalité des chances en matière d'emploi

Nous prenons des décisions d'emploi équitables fondées sur l'égalité des chances et le mérite.

Pourquoi c'est important

Chez WTW, nous croyons en un environnement exempt de toute discrimination. Nous nous réjouissons d'offrir à chaque candidat et à chaque collègue une chance égale de réussir.

Comment procéder

Traitez les autres équitablement. Traitez les autres comme vous souhaiteriez que les autres vous traitent. Concentrez-vous sur les qualités positives et la valeur que chaque personne apporte à votre équipe.

Prenez les décisions liées à l'emploi en fonction du mérite. Lors du recrutement, de la formation, de la détermination de la discipline et des éventuelles promotions, tenez compte des mérites d'une personne. Ne faites pas de discrimination fondée sur des critères interdits par la loi lorsque vous prenez des décisions liées à l'emploi.

Faites entendre votre voix ! Il n'y a aucune excuse pour justifier la discrimination. Si vous êtes témoin d'un comportement discriminatoire ou si vous le soupçonnez, vous devez immédiatement prendre la défense de vos collègues et signaler ce comportement à votre responsable, aux Ressources Humaines, à la Conformité, à la Direction Juridique ou à la ligne d'assistance téléphonique [de WTW](#).

En
savoir
plus

Politique relative à l'égalité des
chances en matière d'emploi



Soutenir l'inclusion et la diversité

Nous nous engageons à développer une main-d'œuvre diversifiée et un environnement inclusif qui favorise une plus grande autonomie. Nous soutenons et célébrons nos différences tout en nous traitant les uns les autres avec un respect mutuel.

Pourquoi c'est important

Nous voulons que chaque collègue ait le sentiment qu'il peut apporter son authenticité au travail chaque jour, dans un environnement qui lui permet de se développer et de contribuer au maximum de son potentiel.

Comment procéder

Formez des équipes diversifiées. Essayez de former des équipes en tenant compte de la diversité ; dans la mesure du possible, rassemblez des personnes ayant des antécédents et des expériences différents. Cela peut fournir davantage d'outils, de ressources et d'idées pour faire face à nos défis.

Écoutez et apprenez. Écoutez activement vos collègues. Nous devrions examiner attentivement les propos de chacun et nous réjouir de la possibilité d'apprendre de ceux qui ont des opinions et perspectives différentes.

Favorisez l'inclusion. Favorisez un environnement inclusif où chacun se sent bien accueilli et encouragé à être lui-même.

Acceptez des capacités différentes. Acceptez les personnes qui ont des capacités différentes. Cela peut impliquer entre autre de discuter avec les collègues de leurs besoins individuels et/ou d'aménager des espaces de travail pour les rendre accessibles.

Faites entendre votre voix ! Faites part de vos préoccupations si vous estimez que votre opinion ou celle des autres n'est pas prise en compte ou n'est pas respectée.

Demandez-vous

Regardez autour de vous. Est-ce que toutes les personnes présentes dans la pièce se sentent incluses ?

Q : Mon responsable m'a demandé de l'aide pour organiser une réunion de renforcement de l'esprit d'équipe dans un centre sportif local. Après avoir exploré les activités disponibles au sein de l'établissement, je crains que certains membres de notre équipe qui ont des capacités différentes ne soient pas en mesure de participer. Que dois-je faire ?

R : Envisagez de reprogrammer l'événement dans un autre lieu et, par la suite, planifiez un grand nombre d'événements dans différents endroits.

En
savoir
plus

Sécurité psychologique →

Assurer la santé, la sûreté et la sécurité

Chez WTW, nos collègues sont notre plus grand atout. Assurer leur sécurité fait partie de nos priorités.

Pourquoi c'est important

Le fait de réduire les risques et d'assurer la sécurité de chacun sur notre lieu de travail permet de rester concentré sur notre travail et d'éviter les blessures.

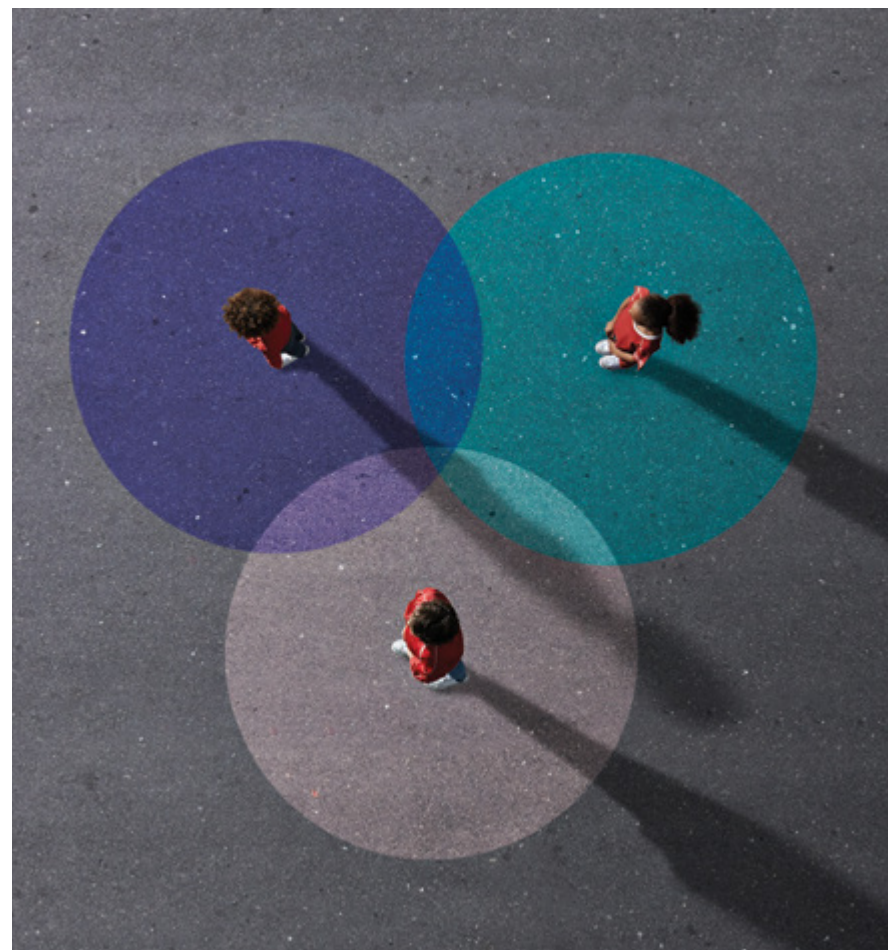
Comment procéder

Ne prenez pas de risques inutiles. Apprenez à connaître et à suivre les politiques et les procédures en matière de santé et de sécurité. Prenez soin de vous et de vos collègues, évitez les comportements dangereux et sachez quoi faire en cas de blessure ou d'autres urgences.

Signalez la violence en milieu de travail. La violence comprend les menaces, l'intimidation ou les tentatives d'instiller la peur chez les autres. Si vous avez connaissance d'un incident ou d'une menace de violence ou si vous le soupçonnez, signalez-le immédiatement à votre responsable, aux Ressources Humaines ou à la ligne d'[assistance téléphonique de WTW](#) et, si les circonstances l'exigent, contactez les autorités locales.

Drogues et alcool

Pour garantir la sécurité de vos collègues, vous ne devez pas être sous l'influence de l'alcool ou de drogues illégales lorsque vous travaillez pour WTW. Les collègues en âge légal qui choisissent de boire de l'alcool lors d'événements parrainés par l'entreprise pendant lesquels l'alcool est autorisé sont censés se comporter de manière professionnelle.



Notre engagement envers nos clients



Gérer les conflits d'intérêt d'ordre organisationnel

Nous tenons bien compte des intérêts divergents de nos clients et gérons correctement les conflits d'intérêts potentiels entre WTW et ses clients.

Pourquoi c'est important

Pour des raisons commerciales, éthiques et juridiques, nous agissons dans le meilleur intérêt de nos clients et devons éviter de donner l'impression que nous faisons passer les intérêts de WTW avant ceux de nos clients ou que nous faisons passer les intérêts d'un client avant ceux d'un autre.

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ?

Un conflit d'intérêts se rapporte à toute situation dans laquelle différentes parties ont des intérêts différents et potentiellement divergents.

Comment procéder

Reconnaissez les signaux d'alerte. Soyez prudent et tenez toujours compte des conflits potentiels, notamment lorsque :

- Vous établissez une relation avec un nouveau client
- WTW peut être motivée par une incitation financière à favoriser les intérêts d'un client par rapport à un autre
- WTW peut être motivée par une incitation financière à fournir un service, une transaction ou un résultat particulier qui peut entrer en conflit avec les intérêts d'un client

Sachez que des conflits peuvent se développer au fil du temps. Les relations et opportunités d'affaires changent, tout comme le risque de conflit d'intérêts. Réévaluez régulièrement les conflits.

Posez des questions et gérez les conflits potentiels. Surveillez les situations où des conflits peuvent survenir et posez des questions à la Conformité lorsque vous ne savez pas comment agir. Déclarez tout conflit d'intérêt potentiel à votre responsable et/ou à la Conformité.

Demandez-vous

Est-ce dans le meilleur intérêt du client ?

Q : Puis-je recommander un fonds de WTW à nos clients sans que cela n'enfreigne nos règles en matière de conflit d'intérêts ?

R : Oui, à condition que vous ayez déterminé que le fonds est approprié pour le client grâce à l'évaluation et aux procédures d'acceptabilité et que vous ayez suivi toutes les autres procédures de conformité en vigueur. En outre, les documents marketing et d'offre doivent clairement indiquer qu'il s'agit d'un fonds de WTW, et la rémunération des collègues qui recommandent ces fonds ne doit pas dépendre du volume des ventes des fonds de WTW.

Q : Vous êtes impliqué dans la gestion d'un compte pour un client. Le client souhaite régler un sinistre relatif à une police pour laquelle WTW dispose de l'autorité de l'assureur pour régler lesdits sinistres. Devriez-vous vous impliquer dans le processus de règlement du sinistre ?

R : Non, car il s'agit d'un conflit d'intérêts. WTW agit à la fois pour le compte de l'assuré et de l'assureur, et les tâches doivent être séparées pour garantir que les collègues qui sont responsables de la relation avec l'assureur ne participent pas aux décisions de règlement des sinistres.

En
savoir
plus

Politique relative aux conflits d'intérêts



Divulgence de la rémunération

Nous sommes ouverts et honnêtes avec nos clients en ce qui concerne la rémunération que nous recevons dans le cadre de nos services.

Pourquoi c'est important

Nous divulguons à notre client, directement ou sur demande, toutes les rémunérations que nous recevons dans le cadre des services que nous lui fournissons. En agissant ainsi, nous préservons la confiance de nos clients et respectons nos obligations légales.

Comment procéder

Ne faites pas de bénéfices en secret. Divulguiez à un client tout revenu obtenu dans le cadre d'un placement d'assurance en sa faveur, comme l'exigent les lois locales, à la demande du client ou lorsque c'est dans la pratique du marché de le divulguer.

N'induisez pas les clients en erreur. Ne faites rien qui puisse induire en erreur un client ou les marchés sur lesquels vous intervenez. Par exemple, vous ne devez pas essayer de masquer un service que nous fournissons aux marchés et pour lequel nous sommes également rémunérés.

Demandez à votre responsable. Si vous avez des doutes sur la manière dont nous recevons le paiement des services, consultez votre responsable ou la Conformité.



Revenu dérivé du marché (RDM)

Le RDM comprend tous les revenus reçus par WTW de la part des compagnies d'assurance et d'autres entreprises d'assurance qui agissent en leur qualité de marchés d'assurance, sans compter les honoraires ou commissions réguliers. Il ne comprend pas les revenus obtenus auprès des compagnies d'assurance pour les prestations de conseil.

Le RDM est un exemple de rémunération que nous devons divulguer de manière appropriée. Nous ne pouvons accepter des RDM que lorsque nous identifions et gérons tout conflit d'intérêt potentiel et que nous avons obtenu une approbation par le biais de nos mécanismes internes indépendants.

Nous agissons dans le meilleur intérêt de nos clients et veillons à ce que les ségrégations et contrôles appropriés soient en place afin de ne pas orienter les affaires vers un assureur en particulier au service des intérêts financiers de WTW, plutôt que des intérêts de nos clients.

En
savoir
plus

Politique relative au revenu dérivé du marché →

Soutenir la concurrence loyale

Sur le marché, nous nous livrons à une concurrence loyale et nous comptons sur la valeur de nos services et solutions pour réussir.

Pourquoi c'est important

Nous sommes ouverts à la concurrence. Elle nous encourage à innover en permanence et à développer de meilleures solutions pour répondre aux besoins des clients. Elle contribue également à la croissance des économies des pays dans lesquels nous opérons. Nous préservons la concurrence loyale en respectant toutes les lois sur la concurrence et les lois antitrust.

Comment procéder

Conformez-vous à la loi sur la concurrence. Ces lois interdisent généralement de signer des accords formels ou informels avec des concurrents qui pourraient faire obstacle à la liberté du marché. Lorsque vous communiquez avec des concurrents, vous devez éviter de mentionner :

- La fixation des prix, la tarification ou toute autre information connexe sensible sur le plan de la concurrence
- Le truquage d'offres, de soumissions ou toute autre information sensible liée à la concurrence
- Les détails des accords de l'entreprise ou du concurrent avec tout client
- La division ou la répartition des marchés, des territoires ou des clients
- Les accords de fixation des salaires ou les clauses de non-débauchage avec les concurrents sur le marché des talents

Vous devez également éviter :

- D'accepter de boycotter un client ou un fournisseur
- D'aider un client à signer un contrat ou un accord anticoncurrentiel

Soyez prudent dans les groupes qui comprennent des concurrents.

Lorsque vous faites partie de groupes de marchés, ou d'associations professionnelles, ne discutez pas des sujets interdits indiqués ci-dessus.

Demandez-vous

Est-ce que cela limite la concurrence loyale ?

Q : Lors d'une réunion d'une association professionnelle, mon collègue et moi avons discuté avec une personne qui travaille pour un concurrent. J'ai été surpris de constater que mon collègue était d'accord avec l'employé du concurrent pour dire que nous devions chercher à répartir les activités dans certains secteurs. Ils se sont serrés la main, puis l'employé du concurrent est parti. J'ai demandé à mon collègue si c'était autorisé et il m'a répondu : « C'est bon, il n'y a rien à craindre. » Est-ce correct ?

R : Non, les accords de ce genre pour répartir les clients sont illégaux et les conséquences sont graves. Même les accords informels (comme une poignée de main) peuvent être considérés comme inappropriés. Signalez tout comportement de ce type à la Direction Juridique et/ou à la Conformité.

En
savoir
plus

Politique mondiale sur la concurrence et l'antitrust



Collecter des informations sur la concurrence de manière responsable

Nous respectons les informations confidentielles de nos concurrents et collectons les informations de manière responsable.

Pourquoi c'est important

Nous collectons des informations sur le marché, nos concurrents et leurs services de manière transparente, éthique et sans abuser des informations confidentielles.

Comment procéder

Soyez respectueux. Respectez les informations confidentielles des autres entreprises. Ne les utilisez jamais sans leur permission.

Consultez la Direction Juridique. Vous ne pouvez pas obtenir d'informations sensibles sur le plan de la concurrence auprès d'un concurrent, directement ou indirectement, sans l'examen et l'approbation de la Direction Juridique.



Demandez-vous

Les avons-nous obtenues de manière appropriée ?

- Q :** Un de mes collègues travaillait pour un concurrent. Lorsque nous avons réfléchi à une nouvelle stratégie marketing, il nous a donné quelques détails sur la stratégie du concurrent. J'ai demandé comment il le savait, et il a répondu qu'il l'avait appris lorsqu'il travaillait chez le concurrent. Cela pose-t-il un problème ?
- R :** C'est possible. S'il s'agit d'informations confidentielles, votre collègue peut ne pas être autorisé à les partager, même s'il les a apprises en toute légalité lorsqu'il était employé par le concurrent. Signalez-le à la Direction Juridique ou à la Conformité.

En
savoir
plus

Politique mondiale sur la concurrence et l'antitrust →

Comprendre la conformité juridique et réglementaire

Nous agissons avec intégrité dans tout ce que nous faisons et suivons toujours les lois et réglementations en vigueur.

Pourquoi c'est important

En tant qu'entreprise, nous nous engageons à agir conformément à la loi et avec intégrité partout où nous travaillons. Nous faisons notre devoir de citoyen du monde en menant nos activités dans le respect des lois et réglementations en vigueur.

Comment procéder

Respectez la loi. Vous êtes tenu de connaître et de respecter les lois et les normes réglementaires en vigueur dans les pays dans lesquels vous exercez vos activités.

Demandez de l'aide. Si vous n'êtes pas sûr de la légalité d'une question ou de l'application d'une norme réglementaire, consultez le Code ou d'autres politiques ou contactez la Direction Juridique ou la Conformité.

Fournissez des informations complètes. Si votre rôle l'exige, vous devez fournir des informations complètes, précises, opportunes et compréhensibles sur les activités et les transactions de WTW dans les rapports et les documents.

Maintenez à jour vos accréditations et licences professionnelles. Vous êtes responsable du développement de votre expertise, de vos compétences et de votre aptitude professionnelle. Cela comprend le maintien à jour des accréditations et licences obligatoires. Ne participez pas à des activités auxquelles vous n'êtes pas autorisé.

Signalez les violations. Signalez tout soupçon de violation de toute loi ou réglementation en vigueur.

En
savoir
plus

Politiques et procédures relevant de la Direction Juridique Groupe →

Politique en matière de licences professionnelles
pour l'entreprise et les employés →



Réaliser des ventes et un marketing équitables

Notre marketing est ancré dans notre stratégie d'entreprise. Nous n'avons pas besoin de recourir à des moyens non éthiques pour vendre nos solutions. Nous protégeons notre réputation lorsque nous commercialisons honnêtement.

Pourquoi c'est important

Nous ne devons pas faire de déclarations qui pourraient nuire à notre réputation en matière d'intégrité et de loyauté. Nous agissons à la fois dans l'intérêt de nos clients et dans le nôtre en commercialisant nos services de manière équitable et professionnelle.

Comment procéder

Soyez honnête au sujet des services de WTW. Les informations que vous partagez avec vos clients et prospects sur les solutions et services de WTW doivent être claires, précises et ne pas induire en erreur. Ne faites pas de déclarations trompeuses pour gagner ou conserver des contrats.

Soyez honnête au sujet des services des concurrents. Ne faites pas de fausses déclarations au sujet des services d'un concurrent.

Partagez les informations de manière responsable. Ne partagez pas ou ne publiez pas d'informations obsolètes ou incorrectes ou que vous ne pouvez pas valider entièrement auprès d'une source fiable.

Soyez dignes de confiance. Fournissez des informations claires que les clients peuvent comprendre.

En
savoir
plus

Politique mondiale sur la concurrence et l'antitrust →

Promotions financières et marketing →



Sécuriser les données personnelles et confidentielles et assurer la confidentialité

Nous protégeons nos clients et nos collègues en sécurisant les données personnelles, en respectant nos principes de confidentialité et en respectant nos obligations en la matière.

Pourquoi c'est important

Nous sommes soumis aux lois sur la protection des données et la confidentialité des données dans le monde entier. Ces lois régissent généralement la collecte, l'utilisation, le traitement, la divulgation et le transfert des données à caractère personnel (DCP). Nous sommes également soumis à d'autres lois concernant les informations confidentielles. Nous gagnons et conservons la confiance de nos clients et de nos collègues en respectant la loi et en protégeant les informations personnelles et confidentielles.

Données à caractère personnel (DCP)

Les DCP peuvent inclure le nom, le numéro de téléphone, l'adresse, le numéro de Carte nationale d'identité, le numéro d'assuré social et les coordonnées bancaires d'une personne.

Comment procéder

Collectez et utilisez les DCP de manière responsable. Collectez et utilisez les DCP uniquement pour répondre aux exigences juridiques ou faciliter les opérations commerciales et utilisez-les uniquement de la manière autorisée. Soyez attentif aux considérations relatives à la vie privée lorsque vous utilisez ou concevez de nouveaux produits et services.

Protégez les DCP. Assurez la sécurité des DCP auxquels vous avez accès dans le cadre de votre travail. Ne les partagez avec personne sans l'autorisation de la personne concernée, sauf pour soutenir les opérations commerciales, et n'utilisez que des canaux de communication sécurisés et appropriés, même lorsque vous travaillez à distance.



En
savoir
plus

Politique mondiale de confidentialité →

Avis mondial sur la protection des
informations personnelles des employés →

Notre engagement envers nos communautés



Ne pas offrir ni recevoir des pots-de-vin et lutter contre la corruption

Nous menons nos activités avec intégrité, honnêteté, équité et transparence. Nous ne nous livrons jamais à des pratiques de corruption ni ne travaillons avec un Tiers qui se livre à la corruption.

Pourquoi c'est important

Nous sommes soumis à des lois anti-corruption dans le monde entier et les violations de ces lois peuvent entraîner des amendes importantes, une atteinte à la réputation, une perte de confiance des clients et même des poursuites pénales pour l'entreprise et les personnes impliquées.

Qu'est-ce qu'un Tiers ?

Un Tiers est une organisation ou une entité externe qui aide WTW à gagner et à conserver des marchés.

Comment procéder

Faites affaire de la bonne manière. Vous ne devez pas :

- Offrir des pots-de-vin, des dessous-de-table, des paiements de facilitation ou des incitations sous quelque forme que ce soit (promesses, emploi, dons, etc.) à quiconque pour influencer ses décisions ou son comportement (ou sembler l'influencer)
- Accepter des pots-de-vin, des gratifications, des dessous-de-table, des paiements ou des cadeaux inappropriés sous quelque forme que ce soit
- Accepter ou payer de l'argent pour faciliter les affaires
- Travailler avec un Tiers que vous soupçonnez de se livrer à ce type d'activité indépendamment ou en votre nom

Assurez-vous que les paiements ne seront pas utilisés ultérieurement comme des pots-de-vin. Assurez-vous que les Tiers, les fournisseurs et les marchés que vous utilisez respectent nos standards éthiques élevés. Vous ne devez payer personne si vous pensez qu'une partie du paiement sera utilisée pour des pratiques de corruption.

Surveillez les clients et les Tiers. Suivez toutes les procédures de diligence raisonnable, d'intégration et d'approbation et surveillez les signaux d'alerte tels que :

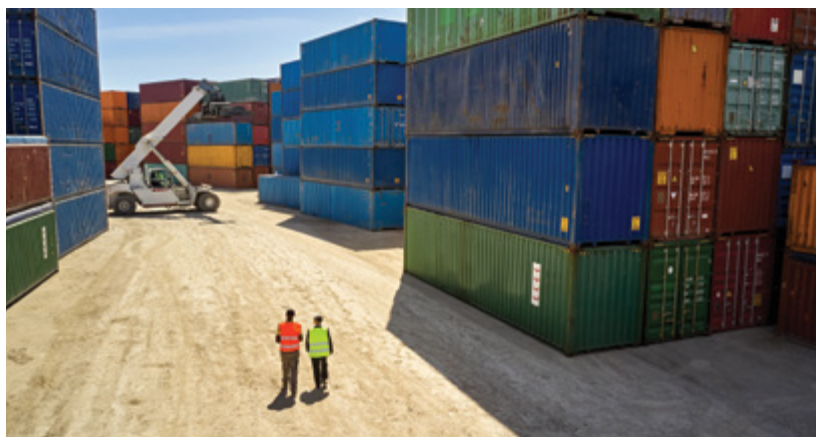
- Une demande de paiement en espèces, à un autre nom ou à une adresse dans un autre pays
- Un Tiers exigeant une commission particulièrement élevée pour une transaction
- Tout Tiers qui dit travailler directement avec un fonctionnaire du gouvernement pour accorder à notre entreprise un contrat ou un avantage (voir « [Travailler avec des fonctionnaires du gouvernement](#) »)

Tenez des registres exacts. Tenir des registres de transactions commerciales exacts. Ne pas le faire peut constituer une infraction à la loi, même s'il n'y a pas eu de corruption.

Faites entendre votre voix ! Si vous soupçonnez des pratiques de corruption ou si quelqu'un vous offre un pot-de-vin, contactez votre responsable et la Conformité. Vous pouvez également le signaler à la [ligne d'assistance téléphonique de WTW](#).

Ne pas offrir ni recevoir des pots-de-vin et lutter contre la corruption (suite)

Nous menons nos activités avec intégrité, honnêteté, équité et transparence. Nous ne nous livrons jamais à des pratiques de corruption ni ne travaillons avec un Tiers qui se livre à la corruption.



Travailler avec des fonctionnaires du gouvernement

Nous devons faire preuve d'une attention particulière lorsque nous interagissons avec les employés et les fonctionnaires du gouvernement ou d'une entité appartenant à l'État. De nombreux pays ont adopté des lois qui interdisent spécifiquement de corrompre ces personnes. Certaines de ces lois ont une grande portée et peuvent s'appliquer à des actions réalisées dans d'autres pays. En tant qu'entreprise mondiale, nous devons faire preuve de diligence dans tous les pays dans lesquels nous opérons.

Les agents du gouvernement comprennent tout agent ou employé d'une entité gouvernementale ou d'une entreprise ou société d'État, ou tout candidat à un mandat politique. Cette catégorie comprend également les membres de la famille immédiate de la personne.

Demandez-vous

Seriez-vous à l'aise si votre action était publiée en première page d'un journal mentionnant votre nom ou celui de WTW ?

- Q :** Le gestionnaire de risques d'un client affirme que ce dernier renouvellera son contrat avec WTW si nous travaillons avec un nouveau Tiers et lui versons la moitié de nos revenus. WTW n'a pas besoin du Tiers pour fournir ses services. En outre, le Tiers n'a aucune expérience pertinente et est le cousin du gestionnaire de risques. Que dois-je faire ?
- R :** Contactez immédiatement votre responsable et la Conformité. Il semble que le gestionnaire de risques demande un pot-de-vin, déguisé en paiement à un Tiers.

En
savoir
plus

Politique relative à la lutte contre la corruption →

Lutte contre la corruption -
Procédures d'approbation par des Tiers →

Échanger des cadeaux et des divertissements

Nous cherchons des moyens de renforcer les relations commerciales en toute légalité. Nous n'échangeons jamais de cadeaux ou de divertissements qui pourraient influencer, ou sembler influencer, les décisions commerciales.

Pourquoi c'est important

Un cadeau occasionnel et modeste ou une offre raisonnable de divertissement fait partie intégrante de la conduite des affaires et peut être important pour établir des relations solides. Nous devons toutefois faire preuve de discernement lorsque nous offrons ou acceptons des cadeaux, des événements, des repas et des divertissements, pour nous assurer que nous ne dépassons pas les limites.

Comment procéder

Assurez-vous que cela est autorisé. Les cadeaux ne doivent pas être excessifs, extravagants ou considérés comme un moyen d'influencer notre opinion ou nos actions ou celles d'une autre personne. Reportez-vous aux Procédures de WTW concernant les cadeaux, les événements, les divertissements et les marques de courtoisie pour vous assurer qu'un cadeau, un événement, un repas ou un divertissement particulier est acceptable. Vous devez également respecter les politiques, règles ou procédures en vigueur dans votre secteur d'activité ou dans votre zone géographique. N'oubliez pas que des considérations supplémentaires s'appliquent aux fonctionnaires et que tout cadeau, divertissement ou marque de courtoisie offert à un fonctionnaire doit être approuvé au préalable par la Conformité.

Demandez l'approbation pour toute action qui dépasse les seuils. Demandez l'approbation de la Conformité avant d'accepter tout cadeau, événement, divertissement ou marque de courtoisie qui dépasse les limites acceptables en vigueur dans votre entreprise, que le cadeau soit payé par WTW, un collègue de WTW ou une autre partie.

N'offrez pas ou n'acceptez pas quelque chose qui vous mettrait dans l'embarras. Réfléchissez au cadeau, au repas, à l'événement ou au divertissement que vous allez offrir à votre client ou que vous allez accepter vous-même. Maintenant, imaginez si cela était divulgué publiquement. Demandez-vous si cela vous gênerait, ou gênerait le destinataire ou WTW. Si c'est le cas, ne l'offrez pas ou ne l'acceptez pas.

Ne donnez pas et ne recevez pas de cadeaux ni de divertissements qui influencent l'objectivité. Vous ne devez pas offrir ou recevoir de cadeaux, de divertissements ou de marques de courtoisie si cela peut influencer, ou sembler influencer, votre jugement ou le jugement du destinataire. Et n'oubliez pas que tous les cadeaux doivent avoir un but commercial légitime. Cette règle s'applique que WTW ou un collègue paie personnellement le cadeau, le divertissement ou la marque de courtoisie.

Demandez-vous

S'agit-il d'un « quid pro quo » (offert en échange de quelque chose) ? Que penserait quelqu'un d'autre ?

- Q :** WTW négocie le renouvellement de son contrat avec un client. Le client a demandé à WTW de l'emmener à un événement sportif populaire pour lequel le prix du billet est de 200 dollars. Dois-je emmener le client à cet événement ?
- R :** Vérifiez les procédures relatives aux cadeaux, aux événements, aux divertissements et aux marques de courtoisie, y compris les procédures qui s'appliquent au secteur d'activité ou à la zone géographique pour connaître le seuil applicable et savoir si vous devez demander l'approbation de la Conformité. Dans cet exemple, la valeur du billet est inférieure au seuil pour les événements, mais le moment des négociations de renouvellement implique qu'il y a un risque que cela soit perçu comme un « quid pro quo » ou un véritable pot-de-vin. Même si cela se trouve en dessous du seuil, vous devez consulter la Conformité.

En
savoir
plus

Lutte contre la corruption – Procédures
relatives aux cadeaux, événements/
divertissements et marques de courtoisie



Respecter les sanctions et les contrôles à l'exportation

En tant qu'entreprise mondiale, nous devons nous conformer aux sanctions économiques, aux contrôles des exportations et aux réglementations et restrictions commerciales internationales partout où nous opérons.

Pourquoi c'est important

Nous aidons des clients dans 140 pays et marchés, mais les sanctions, les restrictions commerciales et les contrôles à l'exportation nous interdisent de faire des affaires dans certains pays, secteurs ou avec certaines personnes. Comme les conséquences du non-respect de ces lois sont graves, nous devons nous assurer que toutes nos transactions sont autorisées par la loi en vigueur.

Comment procéder

Prenez connaissance de la loi. Assurez-vous de savoir quels pays sont soumis à des sanctions et à des contrôles à l'exportation avant d'effectuer une transaction commerciale. La violation de l'une de ces réglementations peut constituer une infraction pénale dans certains pays et peut vous exposer, ainsi que WTW, à de graves conséquences, notamment des poursuites judiciaires, l'extradition, l'emprisonnement et des amendes.

Demandez de l'aide. Si vous envisagez de mener des affaires qui comportent un aspect lié au contrôle des exportations ou aux sanctions, soumettez la transaction à l'[équipe chargée des sanctions](#). Elle vous aidera à identifier et à suivre les sanctions et les contrôles à l'exportation qui s'appliquent.

En savoir plus

Politique relative aux sanctions et au contrôle des exportations



Les points de contact vers un pays sanctionné

Les lois sur les sanctions sont complexes. Consultez l'[équipe chargée des sanctions](#) au sein de la Conformité chaque fois qu'il y a un point de contact avec un pays sanctionné.

À titre d'exemples :

- Un ressortissant d'un pays soumis à des sanctions ou une personne située ou résidente dans un pays soumis à des sanctions
- Le gouvernement d'un pays soumis à des sanctions
- Une entité constituée en société dans un pays soumis à des sanctions
- Des entités détenues ou contrôlées par l'une des personnes ci-dessus
- Fournir des services technologiques ou de conseil concernant un pays soumis à des sanctions
- Voyager, prendre l'avion, exporter ou expédier vers un pays soumis à des sanctions

Tout point de contact avec un pays soumis à des sanctions doit être transmis à l'[équipe chargée des sanctions](#), même si votre pays de résidence autorise une activité avec ce pays. Les sanctions peuvent s'appliquer au-delà des frontières. Par exemple, les sanctions américaines pourraient s'appliquer à l'extérieur des États-Unis dans de nombreuses situations, y compris :

- Aux collègues qui sont des ressortissants américains, où qu'ils se trouvent
- Aux transactions qui impliquent des dollars américains ou le système bancaire américain
- Aux transactions pour lesquelles l'une des parties est un ressortissant américain, une entité américaine ou une filiale non américaine détenue par une entité américaine

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Nous prenons des mesures pour prévenir le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Pourquoi c'est important

Nous respectons les lois en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le terrorisme afin d'éviter de graves sanctions juridiques et un risque pour notre réputation. Nos clients nous font confiance parce que nous respectons ces lois, que nous menons nos affaires avec intégrité et que nous prenons des mesures pour éviter que WTW et ses partenaires soient impliqués dans le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes ou tout autre crime financier, ou qu'ils les facilitent.

Qu'est-ce que le blanchiment d'argent ?

Le blanchiment d'argent est le processus qui consiste à convertir les produits « sales » d'une activité criminelle en argent « propre », ce qui permet de cacher leur origine. Le financement du terrorisme consiste à utiliser des fonds, qui peuvent provenir de sources légitimes ou illégitimes, dans le but de financer des organisations, groupes ou actes terroristes.

Comment procéder

Réalisez une diligence raisonnable. Réalisez une diligence raisonnable et suivez les processus de « connaissance du client » pour les nouveaux prospects, clients et Tiers. Cela vous permettra de vous assurer que vous connaissez et comprenez vos clients et leurs activités, tout en réduisant le risque que WTW soit impliqué dans un crime financier.

Signalez toute activité suspecte. Vous trouverez des exemples de signaux d'alerte dans les [Procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme](#). Si vous avez connaissance d'un crime financier ou si vous le soupçonnez, signalez-le à la Direction Juridique, à la Conformité, à votre responsable des signalements du blanchiment d'argent ou à la [ligne d'assistance téléphonique de WTW](#).

Quelques signaux d'alerte en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

- Des changements brusques ou importants dans les transactions sans explication raisonnable
- L'ajout de parties qui ne sont pas nécessaires à la relation d'affaires ou aux transactions
- Une structure d'entreprise opaque, un refus ou une réticence à fournir des informations de « connaissance du client », ou la fourniture d'informations fausses ou obsolètes
- Voies de paiement inhabituelles, paiements en espèces, paiements excessifs ou volonté de payer des pénalités ou des frais de résiliation

En
savoir
plus

Politique de lutte contre le blanchiment
d'argent et le financement du terrorisme



Participer de manière responsable à la vie politique

Nous transformons les lendemains des gens qui nous entourent en étant engagés et actifs dans nos communautés locales.

Pourquoi c'est important

Bien que WTW soutienne la participation des collègues aux activités politiques, WTW ne peut être considérée comme prenant parti pour des candidats politiques ou prenant position sur des questions sans rapport avec notre entreprise.

Comment procéder

Utilisez votre temps personnel, pas celui de l'entreprise. Faites du bénévolat et participez à la vie politique pendant votre temps libre et ne participez pas à des activités politiques extérieures pendant que vous êtes au travail.

Assurez-vous de ne pas parler au nom de WTW. Ne présentez jamais vos opinions politiques personnelles comme étant celles de WTW.

N'utilisez pas les fonds ou les ressources de WTW. Ne fournissez pas de ressources de l'entreprise, telles que des fonds, des espaces de bureau, des équipements ou des fournitures, à une organisation politique ou à un parti politique, à un candidat ou à un agent public en dehors du cadre des accords commerciaux réguliers que nous avons avec eux.

Respectez les règles relatives au lobbying. Les règles qui régissent le lobbying peuvent être complexes et difficiles à interpréter. Ne participez pas à des activités de lobbying sans l'autorisation expresse de la Direction Juridique.



Respect des droits humains

Nous croyons au traitement équitable des personnes et respectons les droits humains dans tous les aspects de notre activité.

Pourquoi c'est important

Nous offrons des conditions de travail équitables et sûres aux collègues de WTW, et nous respectons les droits humains et du travail dans l'ensemble de notre activité.

Comment procéder

Ne tolérez pas les abus. Ne tolérez jamais le travail forcé ou involontaire, l'esclavage, la traite des êtres humains ou le travail des enfants.

Soutenez des conditions de travail sûres et fondées sur le respect. Soutenez un environnement de travail collaboratif, sûr et respectueux pour tous les collègues, clients et fournisseurs de WTW.

Faites entendre votre voix ! Si vous voyez quelque chose, dites quelque chose. Contactez la Direction des achats, la Direction Juridique, la Conformité ou la [ligne d'assistance téléphonique de WTW](#) pour toute question ou pour signaler toute préoccupation.

En
savoir
plus

Déclaration des droits de l'Homme →

Déclaration de transparence de la loi sur l'esclavage moderne →



Combattre la fraude fiscale

Nous nous engageons à mener nos affaires avec honnêteté et équité. Nos valeurs soutiennent notre approche de tolérance zéro à l'égard de la fraude fiscale.

Pourquoi c'est important

Nous soutenons nos communautés et respectons la loi en payant nos impôts. Chacun d'entre nous est responsable de la détection et de la prévention de l'évasion fiscale et de la facilitation de l'évasion fiscale par WTW, nos collègues et nos associés.

Comment procéder

Ne vous livrez pas à la fraude fiscale. Il est interdit à tous les collègues de WTW de chercher à commettre une fraude fiscale au nom de WTW.

Ne facilitez pas la fraude fiscale. N'aidez personne à commettre une fraude fiscale (y compris les clients, les fournisseurs et les parties externes). Cette consigne s'applique à tous les collègues de WTW, où qu'ils se trouvent.

Collaborez avec d'autres personnes qui partagent notre engagement.

Ne collaborez pas avec des personnes ou des organisations qui ne partagent pas l'engagement de WTW en matière de prévention de la fraude fiscale.

Lisez nos directives. Lisez le guide de lutte contre la fraude fiscale pour vous familiariser avec les comportements inacceptables et les possibilités de fraude fiscale.

Faites entendre votre voix ! Signalez toute préoccupation aux dirigeants de l'entreprise, à la Direction Juridique ou à la Conformité.

Demandez-vous

Ce comportement pourrait-il permettre à un client de commettre une fraude fiscale ?

Q : L'un de nos clients de longue date m'a demandé d'envoyer sa facture à une autre société apparemment sans rapport avec lui, en disant que l'autre société paierait pour nos services. Cela semble être une demande étrange, mais j'ai confiance en ce client car nous travaillons avec lui depuis longtemps. Que dois-je faire ?

R : Signalez-le directement. Une demande de facturation à une autre entreprise peut être le signe que ce client tente de commettre une fraude fiscale. Il est bon que vous ayez établi une relation de longue date avec ce client, mais s'il commence à adopter un comportement illégal, nous devons aborder la situation et la signaler immédiatement à la Direction Juridique ou à la Conformité.

En
savoir
plus

Directives relatives à la facilitation de la fraude fiscale



Notre engagement envers WTW



Gestion des conflits d'intérêts personnels

Nous divulguons et gérons les situations dans lesquelles nos intérêts privés interfèrent, ou pourraient sembler interférer, avec notre devoir envers WTW.

Pourquoi c'est important

Les conflits d'intérêts peuvent rendre difficile la prise de décisions commerciales dans le meilleur intérêt de WTW ou de nos clients et peuvent nuire à notre réputation.

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ?

Un conflit d'intérêts se rapporte à toute situation dans laquelle différentes parties ont des intérêts différents et potentiellement divergents.

Comment procéder

Soyez vigilant et apprenez à repérer les conflits potentiels. Évitez ou divulgez les situations dans lesquelles :

- Vous ou les membres de votre famille détenez un intérêt financier dans une entreprise, un bien ou un autre actif, tel qu'une participation chez un concurrent, qui pourrait affecter ou même sembler affecter vos obligations envers WTW et ses clients
- Vous acceptez un autre poste ou une autre offre qui entre en conflit ou semble entrer en conflit avec vos responsabilités au sein de WTW, par exemple un second emploi ou votre appartenance à un conseil d'administration
- Vous êtes impliqué dans une décision d'embauche ou liée à l'emploi d'un membre de votre famille ou d'une personne avec laquelle vous entretenez une relation intime

Ne faites pas concurrence à WTW et ne saisissez pas, pour vous-même ou pour les membres de votre famille, les opportunités commerciales dont vous avez eu connaissance grâce à votre poste au sein de l'entreprise.

N'acceptez pas de nomination à un poste d'administrateur/de membre du conseil d'administration ou à tout autre rôle similaire au sein d'une entité extérieure sans demander l'approbation en utilisant le [Formulaire de demande d'approbation pour un mandat d'administrateur externe](#).

Posez des questions et gérez les conflits potentiels. Surveillez les situations où des conflits peuvent survenir et posez des questions à la Conformité lorsque vous ne savez pas comment agir. Déclarez tout conflit d'intérêts potentiel à votre responsable ou à la Conformité, conformément à la politique pertinente. Le fait d'avoir un conflit d'intérêts personnel ne constitue pas une violation de notre Code, mais le fait de ne pas le divulguer en est une.

Demandez-vous

Cela pourrait-il interférer avec mon travail au sein de WTW ?

- Q :** Mon oncle est le propriétaire d'une entreprise qui soumet une offre concurrentielle pour devenir un fournisseur de WTW. Puisqu'il s'agit d'une offre concurrentielle, dois-je divulguer ma relation ?
- R :** Oui. Vous devez divulguer toute relation familiale qui pourrait potentiellement entrer en conflit avec les intérêts commerciaux de WTW. La divulgation ne signifie pas nécessairement qu'une relation d'affaires sera considérée comme un conflit. Même si WTW considère qu'il s'agit d'un conflit, nous pouvons quand même le gérer.

Politique relative aux conflits d'intérêts →

Directives générales sur les conflits →

Formulaire de demande d'approbation d'emploi externe →

Formulaire de demande d'approbation pour un mandat d'administrateur externe →

En savoir plus

Tenir des registres exacts et préparer des divulgations complètes

Nous tenons des registres exacts afin de pouvoir prendre des décisions commerciales responsables et fournir des informations véridiques sur notre entreprise.

Pourquoi c'est important

Pour des raisons éthiques, commerciales et juridiques, nous devons préparer et gérer correctement nos livres, registres et comptes et refléter en temps voulu toutes les transactions. Les registres financiers doivent être exacts, complets et conformes aux principes comptables généralement admis et aux politiques financières et comptables établies, et les divulgations doivent être complètes et exactes.

Comment procéder

Soyez véridique. Ne procédez jamais à de fausses inscriptions ou à des inscriptions trompeuses dans des livres ou des registres ou auprès de comptables, d'auditeurs, de fonctionnaires ou de parties externes (par exemple, clients, fournisseurs, créanciers ou organismes de réglementation).

Soyez minutieux. Documentez soigneusement et complètement les transactions dans les livres et registres officiels de l'entreprise. Vous ne pouvez pas utiliser des comptes « hors livres » pour enregistrer les transactions de l'entreprise.

Soyez raisonnable. Chaque transaction (par exemple, une dépense d'affaires, des honoraires de temps) doit avoir un objectif professionnel valable et être justifiée par des documents appropriés. Vous devez préparer et soumettre toutes les factures des clients conformément aux accords applicables aux clients.

Soyez honnête avec les auditeurs. Vous ne devez prendre aucune mesure pour contraindre, manipuler, tromper ou influencer frauduleusement les auditeurs internes et externes.

Fournissez des informations complètes. Si votre fonction l'exige, vous devez fournir une information complète, précise, opportune et compréhensible sur les activités et les transactions de WTW dans les rapports, les documents et les dossiers publics.

Utilisez les méthodes de communication approuvées par WTW. Évitez d'utiliser des messages SMS, WhatsApp, WeChat ou des plateformes similaires non approuvées par WTW pour communiquer au sujet des affaires. Si un client, un fournisseur ou une autre partie commerciale insiste pour utiliser de telles plateformes, prenez des mesures pour réacheminer ou préserver la communication et les documents connexes. Pour plus de détails, voir la politique sur l'utilisation des plateformes de messagerie instantanée/éphémère pour la conduite des affaires de WTW.

Gestion des dossiers

Pour garantir que WTW conserve les documents obligatoires en vertu de la loi et nécessaires à son activité, vous devez suivre nos politiques de gestion des documents applicables à votre travail. Dans certaines circonstances, la Direction Juridique émettra un avis de conservation des documents, et vous devrez vous conformer aux exigences qui y sont énoncées. Toute question concernant la politique de gestion des documents en vigueur ou un avis de préservation des documents doit être adressée à la Direction Juridique.

En
savoir
plus

Politique sur l'utilisation de plateformes de messagerie
instantanée/éphémère pour la conduite des affaires de WTW →

Politique de gestion des dossiers →

Protéger les informations confidentielles et exclusives

Nous aidons WTW à réussir en protégeant les informations confidentielles qui permettent à notre entreprise de fonctionner et de prospérer.

Pourquoi c'est important

Notre succès dépend de notre capacité à développer des services, à attirer et à conserver des clients et à maintenir notre avantage concurrentiel. Pour atteindre ces objectifs, nous nous appuyons sur des informations confidentielles, la propriété intellectuelle (y compris les secrets commerciaux, les droits d'auteur et les procédés) et les connaissances. Nous devons protéger ces informations pour pouvoir continuer à résoudre les problèmes avec expertise et ingéniosité.

Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Nous utilisons une grande variété de produits appartenant à des parties externes et protégés par des lois et des licences de propriété intellectuelle. Tout comme nous attendons des autres qu'ils respectent nos droits de propriété intellectuelle, nous devons respecter les droits de propriété intellectuelle des autres. Nous ne devons jamais :

- Copier, utiliser ou exposer des œuvres protégées par le droit d'auteur sans autorisation préalable
- Distribuer du matériel protégé par le droit d'auteur en interne ou en externe sans autorisation. Cela comprend la publication de documents sur l'Intranet ou les lecteurs du réseau.

Le matériel couvert par le droit d'auteur peut comprendre des pages web, des logiciels, des outils, des bases de données, des articles, des œuvres d'art et des séquences vidéo.

Comment procéder

Faites attention à ce que vous divulguez. En général, pour protéger les informations confidentielles et exclusives, vous devez :

- Éviter de divulguer des informations confidentielles sauf autorisation, même après avoir cessé de travailler pour l'entreprise
- Éviter de discuter des questions confidentielles avec des parties externes, y compris les détails du travail que vous effectuez pour les clients, et ne pas partager les informations commerciales de WTW avec les médias
- Éviter de discuter des affaires des clients (même le fait de servir un client particulier peut être confidentiel) dans les lieux publics, y compris les trains, les avions et les restaurants, et garder un bureau propre
- Faire preuve de prudence lorsque vous emportez ou envoyez des informations confidentielles hors du bureau, que ce soit sous format électronique ou sur papier
- Suivre des garanties supplémentaires qui peuvent s'appliquer à certains projets particulièrement sensibles tels que les fusions ou les acquisitions

Utilisez des accords de confidentialité lorsque la divulgation d'informations confidentielles est nécessaire pour la conduite des affaires. Dans certains cas, vous pouvez demander à un client ou à une partie externe de signer un accord de confidentialité avant de divulguer des informations. Consultez la Direction Juridique ou la Conformité avant de demander un accord de confidentialité ou de partager des informations sensibles à l'extérieur de notre entreprise.

Négocier les titres de manière responsable

Nous agissons avec honnêteté et intégrité, à l'intérieur de l'entreprise comme à l'extérieur. Lorsque nous effectuons des transactions sur les marchés financiers (au nom de nos clients, de WTW ou pour notre propre compte), nous le faisons de manière responsable et ne nous livrons jamais à des abus de marché ou à des délits d'initiés.

Pourquoi c'est important

Le délit d'initié consiste à négocier des titres sur la base d'informations matérielles et non publiques. Cela est illégal dans de nombreux pays dans lesquels nous opérons. Ces lois s'appliquent quelle que soit la valeur de la transaction commerciale.

Exemples d'informations privilégiées

Les informations relatives :

- Aux fusions et acquisitions
- Aux changements au niveau de la Direction
- Aux résultats ou prévisions financiers
- Aux plans d'expansion
- Aux nouveaux clients ou produits importants
- Aux violations informatiques importantes

Comment procéder

N'achetez pas ni ne vendez des titres sur la base d'informations privilégiées.

Cela s'applique à la négociation des titres de WTW et d'autres sociétés, y compris les clients, les fournisseurs, les partenaires et les concurrents.

Sachez quelles règles vous devez suivre. Certains secteurs d'activité ont des règles supplémentaires concernant la négociation des titres des clients. Consultez la Conformité pour de plus amples informations.

Évitez de renseigner directement ou indirectement. Les lois sur les délits d'initié s'appliquent également au partage d'informations non publiques avec des amis, la famille ou toute autre personne. C'est ce qu'on appelle les « donner des tuyaux » (fournir des renseignements confidentiels) et c'est considéré comme une autre forme de délit d'initié illégal.

Demandez-vous

**S'agit-il d'une information non publique ?
Puis-je la partager ?**

- Q :** Un client m'a parlé d'une grande fusion qu'il prévoit et qui n'a pas encore été rendue publique. J'en ai parlé à mes amis lors d'une fête. La semaine suivante, l'un d'eux m'a dit qu'il avait acheté les actions du client avant la fusion. Est-ce que cela compte comme un délit d'initié ?
- R :** Oui. Même si ce n'était pas intentionnel, vous avez donné des « tuyaux », des informations confidentielles, à votre ami et il a par conséquent acheté des titres. Vous devez le signaler immédiatement à la Direction Juridique ou à la Conformité.

En
savoir
plus

Politique en matière de délits d'initiés →

Utilisation des actifs de l'entreprise

La sauvegarde de nos actifs, tant matériels qu'immatériels, est essentielle à notre réussite.

Pourquoi c'est important

Nous avons le devoir d'utiliser les actifs de WTW de manière responsable et uniquement à des fins légitimes. Nous protégeons nos actifs contre la perte ou l'utilisation non autorisée. Les actifs matériels et immatériels comprennent les installations, les équipements, les logiciels, les fournitures, les informations et la propriété intellectuelle.

Comment procéder

Utilisez les systèmes et les équipements de WTW de manière responsable.

Utilisez les actifs de WTW à des fins professionnelles. Vous pouvez utiliser les systèmes et les équipements pour un usage personnel limité si cela n'entre pas en conflit avec les intérêts ou les opérations commerciales de WTW et ne viole pas les politiques de l'entreprise.

Utilisez les actifs financiers de WTW de manière responsable. Veillez à ce que les coûts soient raisonnables lorsque vous êtes amené à dépenser l'argent de l'entreprise, suivez toutes les directives relatives aux voyages, aux frais et aux achats et veillez à l'enregistrement de toutes les transactions financières.

Ne déplacez pas les biens de l'entreprise sans autorisation. Cela comprend le retour à la société de tous les biens et matériels de WTW en votre possession ou sous votre contrôle si votre emploi dans la société prend fin. Si vous déplacez ou gardez un bien de l'entreprise en violation de la politique de WTW ou de la loi, vous serez sanctionné et pourrez faire l'objet d'une action en justice.

En
savoir
plus

Politique d'information et de cybersécurité →



Communiquer de manière responsable

Nous parlons d'une seule voix qui reflète nos valeurs d'orientation client, de travail d'équipe, d'intégrité, de respect et d'excellence lorsque nous communiquons avec nos collègues, le public, les médias et les agences gouvernementales.

Pourquoi c'est important

Pour préserver notre réputation d'intégrité, notre communication doit donner une image précise, honnête et cohérente de nos opérations, transactions et projets. Vous ne pouvez pas faire de déclarations internes ou publiques au nom de WTW, sauf si vous êtes désigné comme porte-parole de WTW.

Comment procéder

Renvoyez les demandes de renseignements liées à la communication interne au service Communication interne et gestion du changement (ICCM). Si un dirigeant ou un collègue a une demande ou un besoin de communication interne, demandez-leur de s'adresser à l'ICCM.

Les demandes de renseignements financiers doivent être adressées à la Direction des relations avec les investisseurs. Si un investisseur, un analyste en valeurs mobilières ou un autre contact financier important vous demande des informations, dirigez-les vers la Direction des relations avec les investisseurs.

Transférez les demandes de presse à la Communication externe. Si un membre de la presse vous contacte, renvoyez-les à la Communication externe.

Communiquez avec les agences gouvernementales de manière responsable. Vous ne pouvez communiquer avec les agences gouvernementales ou de réglementation au nom de WTW qu'avec l'autorisation spécifique de la Direction Juridique ou de la Conformité. Ne communiquez jamais avec une agence gouvernementale au nom d'un client sans l'accord de ce dernier et l'approbation de la Direction Juridique, sauf si cela est autorisé dans le cadre des responsabilités habituelles de votre fonction. Une réponse à une « signification d'un acte de procédure » (assignation à comparaître pour des documents, avis de déposition ou demandes d'interrogatoire) au nom de WTW ne peut être faite qu'après consultation de la Direction Juridique. En outre, informez rapidement la Direction Juridique de toute enquête, investigation ou audit réglementaire ou gouvernemental auquel il vous est demandé de répondre au nom de WTW.



En savoir plus

Communication interne et gestion du changement →

Communication externe →

Utilisation des réseaux sociaux

Nous utilisons les réseaux sociaux de manière responsable en gérant notre utilisation personnelle et en veillant à ne pas parler au nom de WTW.

Pourquoi c'est important

Les réseaux sociaux nous offrent un grand nombre de possibilités pour communiquer avec nos parties prenantes et nos communautés. Il s'agit de messages, de commentaires, de blogs, de sites de réseaux sociaux, de sites de partage de photos/vidéos et de chatrooms. Notre communication sur les réseaux sociaux peut aider ou nuire à notre réputation en tant qu'entreprise. Nous devons veiller à l'utiliser à bon escient et de manière responsable.

Comment procéder

Lorsque vous utilisez les réseaux sociaux, vous ne devez jamais :

- Parler au nom de WTW. Donner l'impression de parler ou d'agir au nom de WTW, sauf si vous êtes autorisé à le faire.
- Publier un lien sur les réseaux sociaux au nom de WTW vers une page qui collecte ou sollicite des dons, sauf si le programme de collecte de fonds et la publication sur les réseaux sociaux ont été officiellement approuvés par la Responsabilité d'entreprise.
- Révéler des informations confidentielles. Veillez à ne pas révéler d'informations confidentielles par le biais de publications, de messages ou de forums sur les réseaux sociaux.

N'oubliez pas que le code s'applique en ligne. Vous devez respecter les principes énoncés dans notre Code aussi bien lorsque vous êtes en ligne que lorsque vous le faites en personne.

Suivez nos directives relatives aux réseaux sociaux. Examinez et respectez les directives et pratiques relatives aux réseaux sociaux qui sont plus restrictives dans votre secteur d'activité.

Faites entendre votre voix ! Signalez toute utilisation inappropriée des technologies ou des communications électroniques de WTW.



En
savoir
plus

Directives relatives aux réseaux sociaux →

Politique d'information et de cybersécurité →

Politique sur l'utilisation de plateformes de messagerie instantanée/éphémère pour la conduite des affaires de WTW →

Demandes concernant les dispenses ou les politiques

Les dispenses ou exemptions du Code sont censées être rares et ne seront accordées que dans des circonstances exceptionnelles. Vous devez soumettre toute demande de dispense ou d'exemption pour les collègues au Directeur Juridique Groupe ou au Directeur de la conformité Groupe / Monde. Les demandes de dispense ou d'exemption pour les cadres dirigeants et les administrateurs de Willis Towers Watson plc doivent être soumises au conseil d'administration de Willis Towers Watson plc.

En cas d'ambiguïté ou d'incertitude quant à la signification de l'une des exigences du présent Code ou des politiques de WTW, veuillez vous adresser au Directeur Juridique ou au Directeur mondial de la conformité Groupe / Monde.



Déclaration de politique

Le présent code est une déclaration des principes fondamentaux et des principales politiques et procédures qui régissent la conduite des affaires de WTW. Il ne prétend pas créer et ne crée pas des droits pour vous, nos clients, fournisseurs, concurrents, actionnaires ou toute autre partie externe. Aucune de ces parties ne doit interpréter l'adoption du présent Code ou toute description de ses dispositions comme une déclaration ou une garantie de WTW concernant toute question couverte par le présent Code.

À propos de WTW

Chez WTW (NASDAQ : WTW), nous fournissons des solutions basées sur les données et sur des informations dans les domaines des personnes, du risque et du capital. En tirant parti de la vision globale et de l'expertise de nos collègues servant 140 pays et marchés, nous vous aidons à affiner votre stratégie, à améliorer la résilience de votre entreprise, à motiver vos effectifs et à maximiser la performance. Travaillant côte à côte avec vous, nous découvrons des opportunités pour une réussite durable et nous vous donnons une perspective qui vous fait avancer. Pour en savoir plus, visitez [wtwco.com](https://www.wtwco.com).



[wtwco.com/social-media](https://www.wtwco.com/social-media)

Copyright © 2023 WTW. Tous droits réservés.

[wtwco.com](https://www.wtwco.com)

